

Bruxelles, le 14 février 2011

Objet : Invitation à la séance inaugurale des Assises du développement culturel territorial de Charleroi le 24 avril 2012 au CEME (Charleroi Espace Meeting Européen).

Madame, Monsieur,

Le développement culturel territorial est une priorité du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans sa Déclaration de politique 2009-2014, le Gouvernement a reçu la mission de développer l'impact de la culture comme facteur de développement territorial.

Afin de concrétiser cette priorité, nous avons le plaisir de vous inviter à participer aux **Assises du développement culturel territorial pour l'arrondissement de Charleroi**.

La démarche se veut participative. Elle couvre toute la Fédération Wallonie-Bruxelles et a pour ambition d'analyser l'offre culturelle, telle qu'elle s'est enrichie au fil des années, au regard des caractéristiques du territoire et des populations concernés. Elle vise également à identifier les enjeux, difficultés et attentes en vue de contribuer au développement des individus et des groupes sociaux de notre Fédération mais aussi à celui des territoires qu'elle comprend.

Dans ce cadre, nous retenons *a priori* trois niveaux de réflexion.

Un premier niveau relatif aux **populations** qui vivent, résident, travaillent, étudient ou encore visitent Charleroi et son arrondissement. Tenant compte tant des caractéristiques socio-économiques, démographiques des populations que de leurs localisations géographiques et de leurs évolutions, quelle analyse porter sur l'offre existante, les besoins et les attentes ?

Un second niveau relatif au **territoire**. Quelles sont les caractéristiques et les spécificités de l'arrondissement de Charleroi? Que dire de l'équipement existant? Existe-t-il des besoins non couverts ou insuffisamment rencontrés? Comment la culture pourrait-elle ou devrait-elle davantage participer au développement de l'arrondissement de Charleroi? Faut-il mettre en œuvre d'autres types d'action, d'autres méthodes de travail, de nouvelles synergies inter ou intra sectorielles ?

Enfin, un dernier niveau relatif à une **meilleure gouvernance**. Comment assurer une meilleure concertation entre les pouvoirs publics? Comment favoriser une plus étroite articulation entre les autorités et les opérateurs culturels actifs sur le territoire ?

Vous le constatez : les questions à aborder au cours de ces Assises sont vastes. Elles portent aussi bien sur les pratiques de chacun que sur les législations en vigueur. Il ne s'agit pas à l'avenir d'examiner tout projet culturel à l'aune du seul critère régional mais de tenir compte de cet élément, en complément au développement de chaque domaine culturel ou artistique.

Les Assises du développement culturel territorial sont conçues comme un processus de longue haleine, qui permette de prendre le temps de la réflexion et de tenir compte des réalités régionales.

Ce chantier est basé sur une **large concertation des opérateurs culturels ainsi que des acteurs institutionnels**. A chaque stade de la réflexion, chacun est invité à exprimer son point de vue et à formuler des propositions concrètes.

Nous avons le plaisir de vous inviter à la séance inaugurale des

**Assises du développement culturel territorial
de l'arrondissement de Charleroi**

**le mardi 24 avril 2012 de 18H à 21H
au Charleroi Espace Meeting Européen (CEME),
rue des Français 147, 6020 à Dampremy.**

Au cours de cette première séance, nous vous exposerons le déroulement des Assises : leurs objectifs, leur méthodologie, leur échéancier.

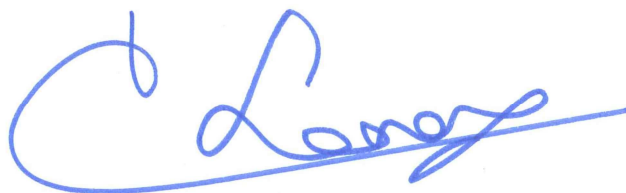
Le Service d'Etude en Géographie Economique Fondamentale et Appliquée de l'Université de Liège (SEGEFA) détaillera ensuite les caractéristiques de l'arrondissement de Charleroi.

Enfin, une analyse des flux relatifs aux financements culturels et une cartographie des opérateurs vous sera présentée par le Service Général de l'Inspection de l'Administration générale de la Culture.

Un débat clôturera la séance, la parole sera donnée aux participants pour toute question et proposition. Un appel à contribuer dans un groupe de travail au suivi de l'analyse, pour un diagnostic à partager sera aussi lancé.

Pouvez-vous confirmer votre présence par mail à l'adresse adct@cfwb.be ou par téléphone au 02 413 23 57 pour le lundi 16 avril au plus tard?

En espérant vous compter parmi nous lors de la séance inaugurale du 24 avril, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Fadila LAANAN

Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel,
de la Santé et de l'Egalité des chances